

Le présent contrat est conclu entre le participant(e) et l'Institut Hildegardien.

ART 1 : Le participant déclare avoir pris connaissance du programme (de l'année en cours) de l'Institut Hildegardien dans son intégralité, ainsi que du contenu du séjour, de la durée, et des modalités d'inscription et de règlement.

ART 2 : Dans un délai de 10 jours (dix jours), après la signature du bulletin d'inscription ou l'inscription en ligne, le participant peut se rétracter et demander par lettre recommandée avec accusé de réception l'annulation de son inscription. Il sera remboursé intégralement. Passé ce délai, il n'y aura pas de remboursement possible.

ART 3 : L'Institut Hildegardien, se réserve le droit de modifier, le lieu, le programme ou les dates ou d'annuler un séjour en cas de sous-effectif. L'institut Hildegardien s'engage à prévenir le participant au plus vite. En cas d'annulation, le participant sera remboursé intégralement.

ART 4 : La demande de report d'un séjour sur un séjour ultérieur n'est possible qu'en cas de maladie (dans un délai de 1 an et sur présentation d'un justificatif médical). En cas d'absence de justificatif, il n'y aura pas de remboursement, ni de report du séjour.

ART 5 : Remises accordées :

. Le parrainage est possible uniquement sur le séjour auquel le participant est inscrit, une remise de 50€, (cinquante €) sera accordée.

. Pour les élèves de l'Institut Hildegardien, une remise de 50€, (cinquante €) sera accordée sur un seul séjour.

. Si l'inscription intervient, 6 mois à l'avance, une remise de 50€, (cinquante €) sera accordée.

. Remise fidélité : valable uniquement si le participant a déjà fait un séjour l'année précédente, une remise de 50€, (cinquante €) sera accordée. Dans le cas d'un couple bénéficiant déjà d'un tarif préférentiel, la remise de 50€ (cinquante €) s'effectue uniquement, si le couple a déjà effectué un séjour l'année précédente et se réinscrit en couple l'année suivante. La remise est accordée uniquement pour le couple et non individuellement.

. Offres non cumulables. Pour une inscription en couple ou individuelle à un séjour, une seule des différentes remises proposées par l'Institut Hildegardien sera accordée sur présentation d'un justificatif.

ART 6 : Offre promotionnelle – Dans le cadre d'une offre promotionnelle (tarif remis sur un séjour) proposée par l'Institut Hildegardien, il n'y a pas la possibilité de cumuler l'offre promotionnelle et une remise « parrainage » ou une remise « élèves » ou une remise « inscription 6 mois à l'avance » ou une remise « fidélité ».

ART 7 : Toute reproduction partielle ou totale des supports ou autres documents fournis (fascicules, enregistrements sonores, prises de vidéos, film ou photographie, diaporamas, fichier pdf...) appartenant à l'Institut Hildegardien fait sans l'autorisation écrite de l'Institut Hildegardien et ce, pendant ou après le séjour est considérée comme illicite et est sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

ART 8 : L'inscription sera validée uniquement après la signature des conditions générales de vente de l'Institut Hildegardien et l'encaissement du premier acompte ou par internet la case cochée en signe d'acceptation des conditions générales de vente et l'encaissement du premier acompte.

ART 9 : Une fois l'inscription enregistrée, il sera adressé au participant une confirmation d'inscription contenant, le lieu, les dates du séjour, le nécessaire à prévoir ainsi qu'un plan d'accès.

ART 10 : Le participant ne pourra en aucun cas prétendre avoir suivi le séjour dans un but médical et de ce fait ne pourra pas se faire rembourser, ni tenir responsable l'Institut Hildegardien ou Mélody Molins (pour un problème de santé quelconque) ou encore le responsable du séjour ni pendant ni après le séjour. Aucun séjour ne prétend remplacer l'avis du médecin. Le séjour s'adresse aux personnes ayant une bonne condition physique et a pour seul but le bien-être de la personne. Un certificat médical préalable sera demandé à l'inscription au séjour « bien-être ».

ART 11 : En cas de décision du participant ou du couple d'interrompre le séjour ou de ne pas participer aux repas et aux activités comprises dans le tarif, aucun remboursement ne sera possible.

ART 12 : Le signataire ou la personne ayant cochée la case d'acceptation des conditions générales de ventes (inscription internet) reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des articles allant de 1 à 12.

Le participant s'engage à garder une copie des conditions générales de vente.

Lu et approuvé
par le participant.

Institut Hildegardien.
Mélody Molins


INSTITUT HILDEGARDIEN
149 avenue du Maine
75014 PARIS
www.institut-hildegardien.com